

Le Québec notamment songe modifier son Code civil pour leur conférer un statut d'êtres vivants « doués de sensibilité ».
Photo Credit: SRC

Pays protecteur des droits de la personne mais pas des animaux

Par Stéphane Parent |
francais@rcinet.ca
Publié le mercredi 8 avril 2015 à 11:09
Mis à jour le mercredi 8 avril 2015 à 11:17

Le Canada est cité en exemple sur toutes les tribunes du monde depuis près de cinquante ans comme un des plus grands promoteurs des droits de la personne. Plusieurs nations se sont inspirées abondamment de la célèbre charte canadienne des droits de la personne par exemple.

Mais les d'animaux domestiques des Canadiens et ceux de nos fermes ont en vérité eux peu de droits ou ne bénéficient d'aucune protection contre la bêtise humaine.

Selon le Code criminel canadien, quelqu'un qui cause volontairement une douleur, une souffrance ou une blessure sans nécessité à un animal est certes coupable de cruauté animale, mais il n'existe aucune loi qui protège de façon claire les animaux de ferme au Canada.

Nos animaux domestiques et d'élevage sont dans l'ensemble au Canada toujours considérés comme étant des « biens meubles ».

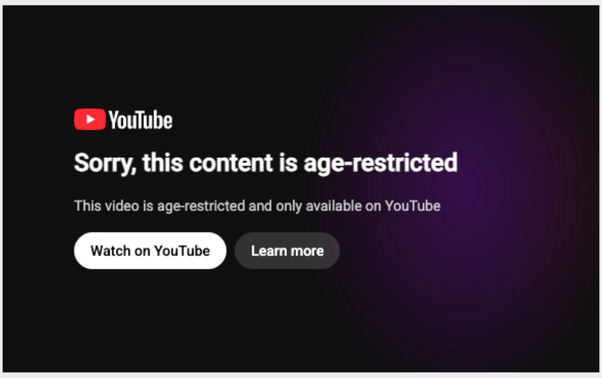
Écoutez

La situation des animaux au Québec

Le Québec songe lui à modifier le Code civil pour conférer aux animaux domestiques ou peut-être même de ferme un statut d'êtres vivants « doués de sensibilité », une formule déjà adoptée par plusieurs pays européens.

Mais la situation au Canada n'a guère évolué depuis que cette annonce a été faite l'an dernier à la suite de la publication d'images vidéos choquantes par un organisme de protection des animaux Mercy for Animals.

On observe dans cette vidéo-espionne des éleveurs exerçant contre des veaux une cruauté quotidienne.



Le Québec aurait une longue pente à remonter en matière de bien-être animal

Si l'on se fie au classement établi en 2013 par l'organisme Animal Legal Defense Fund (ALDF), cette province se retrouve au 12e rang sur 13 parmi les provinces et territoires en ce qui concerne la protection des animaux.

L'ALDF a d'ailleurs attribué au Québec le titre peu flatteur de « province la plus accueillante pour ceux qui maltraitent les animaux ».

Aide-mémoire...

- Les consommateurs américains ont été particulièrement scandalisés il y a presque 30 ans par une série de reportages révélant les méthodes à l'époque d'élevage du veau de lait. Bêtes anémiques, surmédicamentées et gardées dans des conditions déplorables : les campagnes de sensibilisation ont connu une telle réussite, qu'elles ont fait chuter de 70 % depuis 10 ans les ventes de veaux de lait aux États-Unis.
- Moins d'un million de veaux de lait étaient abattus en 2009, alors qu'en 1986, le volume s'élevait à près de 3,4 millions.
- Des groupes de pression, comme la Coalition canadienne pour la protection des animaux, militent contre l'élevage conventionnel en batterie des veaux, mentionnant qu'il est l'un des plus cruels.



Les trois petits veaux © Marie-Ève Cousineau, Radio-Canada